



Communiqué de presse
Paris, le 20 octobre 2010

Le « hors champ »¹ de l'économie sociale demande à intégrer les commissions du FPSPP²

Suite à la rencontre du 28 septembre 2010 entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national et interprofessionnel et les organisations d'employeurs dits du « hors champ » dans le cadre du FPSPP, l'Unifed³ et l'Usgeres⁴ demandent officiellement à intégrer les trois commissions paritaires du Fonds :

- La commission « CIF⁵ »,
- La commission « Professionnalisation »,
- La commission « Sécurisation des parcours professionnels ».

Pour les deux organisations du « hors champ » de l'économie sociale signataires d'un courrier adressé aux partenaires sociaux du CPNFP⁶, il s'agit de développer concrètement les synergies entre les partenaires sociaux du champ interprofessionnel et les représentants des secteurs du « hors champ » afin de mieux prendre en compte les besoins de ces derniers en matière d'emploi et de formation.

Cette demande, si elle est acceptée par les huit organisations signataires de l'accord constitutif du FPSPP, permettra notamment la prise en compte des spécificités des branches et secteurs professionnels relevant du « hors champ » dans les appels à projets,

¹ Le « hors champ » rassemble les secteurs professionnels non couverts par les accords nationaux interprofessionnels : agriculture, économie sociale, professions libérales, culture, médias ...

² Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

³ Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social

⁴ Union de syndicats et groupements représentatifs dans l'économie sociale

⁵ Congés individuel de formation

⁶ Comité paritaire national pour la formation professionnelle

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



au delà des dispositions du décret prévoyant la consultation pour avis sur le taux de contribution et son affectation.

L'accès aux commissions du FPSPP garantira, en outre, une égalité de traitement en matière d'accès à la formation professionnelle pour les salariés des branches concernées et contribuera à développer la qualification des demandeurs d'emploi vers ces secteurs.

Les deux organisations souhaitent, enfin, pouvoir évaluer la contribution du FPSPP à la professionnalisation de leurs salariés.

Elles demandent, pour ce faire, qu'un bilan qualitatif et quantitatif des activités du FPSPP, au titre de l'exercice 2010, soit réalisé en fin d'année par les partenaires sociaux présents au sein de la gouvernance du Fonds.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr